

# MESURES À PRENDRE EN SERVICE DE GARDE EN PRÉSENCE D'OXYURES

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

NOVEMBRE 2025

## POUR ÉVITER LA CONTAMINATION DES MAINS

**Le lavage des mains est la mesure de prévention la plus efficace.**

- Bien se laver les mains à l'eau et au savon après être allé à la toilette, après avoir changé une couche, avant de manger et avant de préparer la nourriture.
  - Utiliser de préférence un savon liquide, car le savon en pain peut se contaminer.
  - Aider les enfants à se laver les mains.
- Garder les ongles le plus court possible. Cela évite que des œufs d'oxyures se retrouvent sous les ongles en se grattant.
- Éviter de se gratter l'anus.
- Éviter de porter ses mains à sa bouche et de se ronger les ongles.

## ENTRETIEN MÉNAGER

Il est important d'appliquer en tout temps les mesures de nettoyage et de désinfection recommandées dans le guide [Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec \(annexe 3\)](#). En présence d'oxyures, les mesures suivantes sont aussi recommandées. Les oxyures sont peu sensibles aux désinfectants. Les mesures physiques comme l'aspirateur ou la chaleur (ex. lave-vaisselle, vapeur, laveuse à l'eau chaude) sont plus efficaces ([section sur l'oxyurose - chapitre 7 du guide](#)).

### PLANCHER ET AUTRES SURFACES HORIZONTALES (EX. REBORD DES FENÊTRES)

- Passer l'aspirateur tous les jours dans tous les locaux. Éviter d'utiliser le balai pour éviter la dispersion des œufs d'oxyures.
- Nettoyer ensuite le plancher avec une vadrouille à tête lavable (ex. Vileda) ou jetable (ex. Swiffer). Avant chaque trempage dans la chaudière d'eau chaude savonneuse, changer la tête. Ne pas utiliser une même tête dans plus d'un local. Les têtes sales doivent être mises dans un sac en plastique tout de suite après leur usage. Les têtes lavables doivent être lavées à l'eau chaude avant d'être réutilisées.

### JOUETS ET OBJETS FRÉQUEMMENT TOUCHÉS

- Laver tous les jours les jouets et objets fréquemment touchés (ex. comptoir, mobilier, interrupteurs, robinets, poignées de porte). Porter une attention particulière aux salles de bain.
- Utiliser une nouvelle guenille avec de l'eau savonneuse à chaque nouvel endroit ou objet nettoyé. Nettoyer de petites surfaces à la fois pour ne pas étendre les œufs. Ne pas tremper les guenilles utilisées dans une chaudière, car l'eau deviendra contaminée. Les guenilles doivent être lavées à l'eau chaude avant d'être réutilisées.
- Les jouets et autres objets peuvent aussi être lavés au lave-vaisselle à la température la plus chaude.

## **COUVERTURES ET AUTRES OBJETS EN TISSUS**

- Ne pas les secouer, car cela risque de disperser les œufs.
- Laver tous les jours les couvertures et autres objets en tissus. Porter une attention particulière aux doudous apportés de la maison par les enfants. Les laver tous les jours au service de garde ou demander aux parents de le faire.
- Laver ces objets à l'eau chaude et les sécher à l'air le plus chaud (au moins 20 minutes). On peut laver à l'eau froide si le séchage se fait au plus chaud.
- Une machine à vapeur est également efficace pour détruire les œufs.

## **OBJETS À NETTOYER PLUS SOUVENT**

- Tables pour manger et tablettes de chaise haute : nettoyer avant et après chaque usage.
- Sièges de chaises hautes et pour bébés : nettoyer après chaque usage.
- Tables à langer, petits pots et sièges de toilette : nettoyer après chaque usage.

## **OBJETS QU'IL N'EST PAS POSSIBLE DE NETTOYER**

- Ils peuvent être mis dans un sac hermétique pour 21 jours, car les œufs seront morts après ce temps.

## **À RETENIR**

La période d'incubation (entre l'ingestion des œufs et leur présence à l'anus) est assez longue (1-2 mois). Cela explique pourquoi des cas peuvent continuer à survenir après que le service de garde ait mis en place toutes les mesures recommandées.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

Des recommandations pour le domicile sont disponibles à la section **Prévention et contrôle des infections en communauté-pour tous les milieux** sur le site de Santé Estrie, section de la Direction de santé publique à cette l'adresse <https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/sante-publique-de-lestrie/menaces-a-la-sante>.

*Document produit par la Direction de la santé publique de la Montérégie*